

Plan de gestion financière du Comité de la Fondation du D7040 pour l'année Rotary 2026-2027 (en date d'août 2026)

OBJET

Le Plan de gestion financière du D7040 fournit des renseignements sur une surveillance efficace, une saine gestion des fonds et une administration uniforme des fonds du D7040, dans le cadre de la gestion des subventions de la Fondation Rotary. Le plan comprend des politiques et procédures propres au district, révisées régulièrement, ainsi que les lignes directrices, règles et procédures de La Fondation Rotary (TRF).

EXCLUSIONS

Ce plan ne comprend pas les fonds du D7040 utilisés exclusivement pour les activités du D7040. Ceux-ci sont gérés par le trésorier du district D7040, sous la supervision du Comité des finances du D7040.

STRUCTURE DU COMITÉ DE LA FONDATION DU D7040 2026-2027

- PRÉSIDENT(E) DE LA FONDATION ROTARY DU DISTRICT (1)
- COMITÉ DES SUBVENTIONS (3)
- COMITÉ DE GESTION DES SUBVENTIONS – EXAMEN DES DSG ET CONSEIL SUR LES SUBVENTIONS MONDIALES (5)
- PRÉSIDENT(E) DU FONDS ANNUEL (1)
- COMITÉ DE DOTATION ET DONS MAJEURS (2)
- BOURSES (2)
- POLIO PLUS (1)
- SOCIÉTÉ PAUL HARRIS (1)

Les membres d'office du Comité de la Fondation comprennent :

- DIRECTEUR/DIRECTRICE DES SERVICES INTERNATIONAUX DU D7040 (1)
- D7040 – Équipe des gouverneurs (DG, DGE, DGN) (3)
- Zone 28 ARRFC – (adjoint(e) du coordonnateur régional de la Fondation Rotary) (1)

Année Rotary 2026-2027	Les coordonnées sont disponibles sur www.Rotary7040.org
Titre	Nom
Gouverneur du district	Barbara Fisk
Président(e), Fondation Rotary du district	Pardeep Ahluwalia
Coprésidents des subventions	Carol Cartier/John Farrow
Président(e), gestion des fonds	Peter Labelle
Président(e) du Fonds annuel	TBA
Dotation et dons majeurs	Sue Bellor/Bonnie Black
Bourses	Ginette Thomas
Polio Plus	Joan Hunter
Société Paul Harris	Hadi Mortada
Directeur/directrice des services int'l	Bonnie Black
Équipe des gouverneurs	DGE Elsabe Falkson / DGN Chris Cochrane
ARRFC de la zone 28	Tina Chapman (D7790)

Procédures de gestion financière des subventions au D7040

1. Tous les clubs participant à des subventions de quelque nature que ce soit doivent signer les deux protocoles d'entente en vigueur (protocole mondial et addenda du district) et respecter les politiques et lignes directrices relatives à la qualification des clubs et à la gestion des subventions qui y sont énoncées.
2. Les fonds du Plan de dépenses du district ne sont reçus qu'UNE SEULE FOIS au cours de l'année Rotary, de la part de La Fondation Rotary. Le moment de la réception de ces fonds varie selon la réception, l'approbation et le traitement de la demande annuelle du Plan de dépenses du district, qui regroupe tous les fonds demandés par les clubs pour les subventions simplifiées du district D7040 et les subventions de contrepartie du district, également appelées projets de club. Les fonds peuvent être reçus dès le 15 juillet ou, éventuellement, aussi tard qu'à la FIN de l'année Rotary. Un district ne peut soumettre qu'un seul Plan de dépenses par année Rotary. Les fonds sont reçus en dollars américains et déposés dans le compte des subventions du district en dollars américains.
3. Conformément aux politiques de la Fondation du district actuellement en vigueur, les fonds destinés aux subventions simplifiées du district ne sont PAS versés aux clubs avant a) que le projet soit entièrement terminé, ce qui peut être aussi tard que le 30 avril, et b) que le comité de gestion des fonds ait entièrement vérifié et examiné les états financiers du projet, les reçus et les résumés afin d'en confirmer l'exactitude et la reddition de comptes. Tout excédent de fonds est retourné au district afin d'être remis à La Fondation Rotary lors de la présentation du rapport du Plan de dépenses du district.
4. Conformément aux politiques de la Fondation du district actuellement en vigueur, les fonds destinés aux subventions de contrepartie du district sont versés aux clubs avant l'achèvement de la subvention, sur la base du budget du projet soumis dans le cadre du Plan de dépenses du district. Après l'achèvement du projet, le comité de gestion des fonds vérifie et examine entièrement les finances du projet, les reçus et les résumés afin d'en confirmer l'exactitude et la reddition de comptes. Tout manque à gagner est couvert par le club demandeur. Tout excédent de fonds est retourné au district afin d'être remis à La Fondation Rotary lors de la présentation du rapport du Plan de dépenses du district.
5. Le rapport annuel du Plan de dépenses du district doit être remis à La Fondation Rotary au plus tard le 30 juin et doit détailler entièrement les fonds acceptés par le district et ensuite versés aux clubs pour des projets conformément au Plan de dépenses du district approuvé. Les fonds non dépensés de plus de 1 000 \$ US sont retournés à La Fondation Rotary. Les dépenses excédentaires sont couvertes par le club fautif. **Le district ne peut établir un nouveau Plan de dépenses du district pour l'année Rotary suivante tant que le plan courant n'a pas été déclaré, approuvé et que tout fonds en souffrance n'a pas été retourné à La Fondation Rotary.**
6. Les fonds désignés du district (FDD) sont des fonds qui ne transitent d'aucune manière par le district. Ils sont détenus par La Fondation Rotary et, à mesure que les subventions mondiales sont approuvées, traitées et financées, les fonds sont transférés des FDD vers la subvention mondiale. Toute la comptabilité des subventions mondiales est rigoureusement tenue par La Fondation Rotary, ce qui constitue l'une des principales raisons de la cote de 4 étoiles de Charity Navigator, obtenue maintenant depuis de nombreuses années consécutives. Les FDD constituent un montant qui évolue continuellement selon le traitement des subventions mondiales et peuvent donc changer d'un jour à l'autre. La surveillance des FDD relève du président de la Fondation du district et du comité de gestion des fonds de la Fondation. Le rapport FDD actuel et continuellement mis à jour de Rotary International/My Rotary est accessible en tout temps à tous les gouverneurs et gouverneurs élus du district, au président de la Fondation du district et à leurs représentants désignés.

7. Les bourses du D7040 sont en fait des subventions mondiales et sont traitées comme telles. Au D7040, 2 années sur 3, les bourses sont financées par des dotations de district nommées et directes. Ces fonds sont envoyés au district en dollars américains et sont déposés dans le compte bancaire des subventions du district en dollars américains. Le district verse ensuite à la personne bénéficiaire 35 000 \$ US pour ses études. Cette personne doit ensuite rendre compte de chaque dollar dans son rapport final à la fin de son année de programme à La Fondation Rotary. Tout manque ou excédent est traité directement entre La Fondation Rotary et l'étudiant(e).

Au cours de la 3e année du cycle des bourses, le financement provient d'une combinaison des FDD et du Fonds mondial, pour un total maximal de 35 000 \$ US. La part des FDD est d'environ 19 500 \$ US. Ces fonds sont transférés par La Fondation Rotary en dollars américains au compte des subventions du district en dollars américains et versés à l'étudiant(e) comme indiqué ci-dessus.

8. Un district peut demander une subvention de réponse aux catastrophes pour une catastrophe précise identifiée par Rotary International, qu'elle soit locale ou à l'étranger. La valeur maximale de cette subvention est de 25 000 \$ US et elle n'est versée que si a) la demande est approuvée et b) des fonds suffisants sont disponibles dans le compte du Fonds de réponse aux catastrophes de La Fondation Rotary. Cet argent est versé au compte des subventions du district en dollars américains et est ensuite transmis au bénéficiaire de la catastrophe, dans la devise demandée par celui-ci. Le comité de gestion des fonds du district est responsable de la surveillance, de la comptabilité et de la production du rapport de cette subvention. Le trésorier du district est responsable de fournir en temps opportun à La Fondation Rotary les renseignements sur le compte des subventions du district en dollars américains, sinon la subvention peut être annulée dans son intégralité.
9. **Le défaut de produire à temps un rapport pour TOUTE subvention du district (subvention simplifiée ou de contrepartie/Plan de dépenses, bourse, catastrophe) peut entraîner la suspension du district pour les futures subventions, jusqu'à ce que tous les problèmes en suspens soient résolus. Le défaut de produire à temps un rapport à La Fondation Rotary pour toute subvention mondiale peut entraîner la suspension des clubs jusqu'à ce que tous les problèmes en suspens soient résolus.**